

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 05 juin 2018, sous la présidence de Monsieur CHANCONIE Jean-Claude, Maire.

Présents : CHANCONIE Jean-Claude, BAUDOU Sylvie, LAPLAUD Armand, BARDAUD Raymond, AUXEMERY Serge, BONNET Jean-Luc, RINGAUD Jean-Michel, LAGARDE Lydie, BIASSE Sacha, EVENE Pierre-Adrien, CACOYE Jean-Yves, RIBEYROTTE Joëlle.

Absents et excusés : HERVY Christine pouvoir à CHANCONIE Jean-Claude, REYTIER Pascale pouvoir à AUXEMERY Serge, FAURE LAGORCE Sonia pouvoir à BAUDOU Sylvie, MADRONET Laetitia pouvoir à BIASSE Sacha.

Absents : FARNIER Didier, REIGUE-LAURENT Virginie.

La séance est ouverte à 20h30

## ORDRE DU JOUR

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme RIBEYROTTE Joëlle, est élue à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03 AVRIL 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Subventions aux associations
- Demande d'avis pour dérogation au repos dominical

Approuvé à l'unanimité.

### OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET M14

Monsieur le Maire

- Rappelle la délibération en date du 03 avril 2018 approuvant le budget primitif.
- Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours afin de faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune.
- Demande d'adopter les modifications mentionnées sur le tableau ci-dessous.

#### BUDGET PRINCIPAL 2018 - DECISION MODIFICATIVE n° 1

Article	Libellés	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	OPERATIONS REELLES				
040-2183	Mobilier				-5 140,00 €
040-2188	Autres immo corporelles				-511,00 €
2183	Mobilier				5 140,00 €
2188	Autres immo corporelles				511,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	-2 000,00 €			
6574	Subventions autres organismes	2 000,00 €			
673	Titres annulés (exerc. Antérieurs)	-1,00 €			
6811	Dot. aux amort des immobilisations incorp. et corp.	1,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Adopte les modifications mentionnées sur le tableau ci-dessus.

### **OBJET : GESTION DE DOCUMENTS ELECTRONIQUES (GED)**

Monsieur le Maire

- Expose que les documents au format papier ne sont pas toujours faciles à partager et à diffuser. Par ailleurs, le contexte actuel de dématérialisation des échanges avec nos partenaires génère des besoins de numérisation. Ces besoins sont actuellement couverts avec différentes méthodes de travail et plusieurs outils informatiques. De plus les documents au format numérique sont souvent diffusés en nombre à différentes personnes, stockés sur différents ordinateurs et lors d'une mise à jour de ces documents il n'est pas certains qu'ils soient diffusés aux mêmes personnes, ce qui peut générer des divergences. La gestion électronique des documents (GED) désigne un procédé informatisé visant à organiser et gérer des informations et des documents électroniques au sein d'une organisation. Cet outil permettra de centraliser l'information, d'homogénéiser les méthodes de travail. La GED peut permettre un gain de temps et d'argent.
- Propose la signature d'un contrat de location avec la société Rex-Rotary sur une durée de 63 mois pour un loyer de 1 108 € HT par trimestre.

M. le Maire précise que les documents sont stockés sur 3 sites différents, 3 « data center » éloignés géographiquement donc très sécurisés, de plus les échanges d'informations sont cryptés.

M. le Maire précise que COPY SUD avait été également consulté mais que leur logiciel est moins intuitif que celui de Rex-Rotary. Cette société avait, par le passé, était mise en concurrence sur d'autres dossiers mais non retenue notamment à cause de pratique commerciale agressive.

M. BIASSE Sacha est d'accord avec M. le Maire. Il a le même sentiment.

M. CACOYE Jean-Yves indique qu'il y a Quadria mais leur prestation est chère.

M. le Maire indique qu'ORANGE fait également la GED.

M. BONNET Jean-Luc propose de reporter cette délibération étant donné qu'il n'y a pas d'urgence.

Personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Reporte la signature du contrat de location avec la société Rex-rotary

### **OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE**

Monsieur le Maire

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que le véhicule type Kangoo est mis à disposition des services techniques mais aussi du personnel se rendant à des formations ou à des réunions. Il s'avère que parfois les agents sont obligés de prendre leur véhicule personnel car le kangoo est déjà utilisé.
- Expose que la société Infocom France propose la mise à disposition gratuite d'un véhicule utilitaire Cette mise à disposition est de quatre ans. La gratuité est assurée par le fait que le véhicule sera recouvert de publicités.

La commune ne devra faire face qu'aux frais de fonctionnement (assurance, entretien...) et à l'achat des consommables (carburant).

L'intérêt pour la collectivité d'une telle mise à disposition permettra de disposer d'un véhicule neuf sans avoir à l'acquiescer.

- Propose aux membres du conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition pour une durée de 4 ans de ce véhicule dont le modèle sera un véhicule type Kangoo.

M. BONNET Jean-Luc demande qui pourrait utiliser ce véhicule.

M. le Maire indique que le personnel, les conseillers municipaux et les associations (avec des règles) pourront l'utiliser.

M. BONNET Jean-Luc demande si les particuliers pourraient l'utiliser.

M. le Maire répond par la négative en précisant que ce serait trop compliqué.

M. BONNET Jean-Luc demande pour quelles raisons c'est un véhicule 2 places au lieu de 5.

M. le Maire répond que c'est par rapport à la taille de la commune.

M. CACOYE Jean-Yves n'est pas convaincu sur la pertinence d'avoir un véhicule publicitaire au sein de la commune.

M. le Maire informe qu'en Allemagne c'est très courant, les bus par exemple sont totalement recouverts de publicité. C'est une question de culture, et cette pratique se répand de plus en plus.

M. BARDAUD Raymond demande s'il est utile de garder le Kangoo actuel.

M. le Maire indique que ce véhicule doit être tout le temps propre et lorsque les agents l'utilisent ce n'est pas toujours le cas.

M. BIASSE Sacha demande si actuellement on rembourse les frais de déplacement au personnel.

M. le Maire indique qu'ils prennent en priorité le Kangoo mais parfois il arrive qu'un agent soit obligé de prendre son véhicule et à ce moment là effectivement on rembourse les frais de déplacement, sur la base d'indemnités kilométriques, dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue.

M. BIASSE Sacha précise que cela évitera de payer les frais de déplacement.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 15 voix pour, 0 contre, 1 abstention

- Accepte de signer la convention de mise à disposition pour une durée de 4 ans de ce véhicule dont le modèle sera un véhicule type Kangoo.

### **OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2018-143**

Monsieur le Maire

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2018-143 en date du 03 avril 2018 relative à la signature de conventions consentie par le conseil municipal.
- Informe que les services de la préfecture ont indiqué par courrier en date du 19 avril dernier que même si la prise de décision pour de tels actes ne présente pas un enjeu important, il n'existe pas de délégation sans texte, ce qui signifie que les délégations du conseil municipal sont impossibles en dehors des matières où elles sont expressément prévues par un texte. Il convient de se référer à l'article L.2122-22 précité qui énumère strictement les domaines et matières pouvant être délégués au maire, en tout ou partie.
- Demande de bien vouloir retirer la délibération n°2018-143 en date du 03 avril 2018 relative à la signature de conventions consentie par le conseil municipal

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Retire la délibération n°2018-143 en date du 03 avril 2018 relative à la signature de conventions consentie par le conseil municipal

### **OBJET : AVIS SUR LA DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS HEBDOMADAIRE POUR LE MAGASIN DECATHLON**

Monsieur le Maire

- Informe les membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur la demande du magasin Decathlon relatif à l'autorisation de déroger au principe du repos hebdomadaire le dimanche 02 septembre 2018.
- Propose de donner un avis favorable

M. le Maire est favorable au vu de l'activité du magasin.

M. BARDAUD Raymond demande si le magasin SPORT 2000 a fait une demande.

M. le Maire répond par la négative et indique que si le conseil est favorable pour DECATHLON, il faudra l'être également pour SPORT 2000, dans le cas où celui-ci demanderait une dérogation.

Personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 15 voix pour, 0 contre, 1 abstention

- Donne un avis favorable

### **OBJET : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2018**

Monsieur le Maire

- Informe que la commission en charge des associations propose d'attribuer les subventions suivant tableau annexé
- Propose de suivre l'avis de la commission
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018

M. BONNET Jean-Luc explique que chaque association remplit un dossier composé du budget réalisé l'année N-1, le budget prévisionnel de l'année N, les statuts, les raisons de leur demande. Il rappelle que les associations ont la gratuité de la location de la salle une fois dans l'année et s'ils souhaitent louer plusieurs fois ils doivent payer et ensuite la mairie rembourse par le biais de subvention.

La commission est composée de BAUDOU Sylvie, HERVY Christine, RIBEYROTTE Joëlle, REYTIER Pascale, BONNET Jean-Luc. Les dossiers sont étudiés cas par cas.

M. BONNET Jean-Luc précise que l'association de ligue de défense des droits des animaux intervient beaucoup sur les chats et sur la commune il y a beaucoup de chats errants.

M. BARDAUD Raymond rappelle que la commune paie une cotisation pour la SPA, cela ne fait-il pas doublon ?

M. le Maire répond par la négative, car cette association se contente de stériliser les chats errants.

Mme BAUDOU Sylvie précise qu'il y a 117 enfants qui partent en classe découverte et que la somme donnée par enfant est la même que l'an dernier soit 30 €.

M. le Maire informe que d'anciens membres de l'association d'ornithologie sont venus en mairie pour dénoncer certains dysfonctionnements au sein de l'association. Ils avaient demandé au Président une assemblée générale extraordinaire et que tous les membres aient accès à la trésorerie. En outre, le bureau est constitué par M. Le Normand, président, MME Lenormand, trésorière, Melle Lenormand, fille, secrétaire et M. Mège, gendre secrétaire adjoint.

Le président n'aurait pas accepté les membres qui n'avaient pas réglé leur cotisation 2018 aient accès à l'assemblée générale de clôture de 2017. Cela ne semble pas très clair.

M. CACOYE Jean-Yves suggère qu'ils changent de président.

M. AUXEMERY Serge propose de ne rien verser tant que la lumière n'a pas été faite sur cette association.

M. le Maire précise toutefois que le contrat de mise à disposition de la salle polyvalente pour la bourse ornithologique ayant été signé il sera honoré.

M. CACOYE Jean-Yves précise que la commune pourra donner une subvention après éclaircissement.

Personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 14 voix pour, 0 contre, 2 abstentions

- N'attribue pas de subvention à l'association d'ornithologie.

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Attribue les subventions suivant tableau ci-dessous :

LES GALOUPIOTS :	400€
CRESCENDO :	550€
CLUB DE L'AMITIE :	810€
RENAISSANCE :	450€
LOISIRS FORM :	150€
BRIANCE LOISIRS	310€
AMICALE BOULISTE	200€
TENNIS CLUB :	400€
JUDO :	600€
CULTURE VAL DE BRIANCE :	2 700€
COMITE DES FETES :	1 120€
CHORALE CANTABILE :	150€
LES CAVALIERS DE LA BRIANCE :	350€
CONCOURS DE LABOURS :	250€
ORNITHOLOGIQUE :	0€
ORCHESTRE REPAS DES AINES :	450€ (versé au Comité des fêtes)
SOUFFLE DE VIE :	200€
ASSOCIATION Ligue de défense des droits des animaux	200€
LIGUE CONTRE LE CANCER :	100€
BANQUE ALIMENTAIRE :	300€
OCCE COOP SCOLAIRE :	3 510€
AIKIDO :	150€

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – Cirque BARAKA**

M. le Maire rappelle que le cirque donnera deux représentations le 22 juin et le 23 juin au stade de foot du Vigen.

Le cirque a offert 10 places, 5 pour le 22 juin et 5 pour le 23 juin pour le personnel et les élus.

M. le Maire aurait souhaité que ces places soient en priorité pour les enfants, du personnel ou des élus, de l'école primaire mais pour l'instant il y a peu de demandes.

Mme RIBEYROTTE Joëlle demande si les écoles y vont.

M. le Maire répond par l'affirmative. Les enfants vont assister à une répétition.

M. BONNET Jean-Luc informe que le cirque va faire une projection sur écran sous le chapiteau du match France-Pérou

## 2- Conseil d'école

Mme BAUDOU Sylvie fait un compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 07 juin dernier :

### ➤ Bilan des projets et sorties de l'année

#### ✓ Maternelles

GS/CP : échanges avec correspondants de l'école de Razès : sortie au site des Chabannes de St Pardoux 2 jours

PS-MS : journée à la médiathèque du Père Castor à Meuzac + 1 journée ferme pédagogique

#### ✓ Elémentaires

Printemps des Poètes : 4 classes. Organisé par l'association CLVB - section Bibliothèque avec lectures et vote des enfants.

CP-CE1 et CE2 : course par équipe à Nexon

CM2 : permis internet organisé par la gendarmerie

CM2 : journée découverte du Collège de Ventadour

CM2 : présentation de la classe bilingue allemand

Toutes les classes : la marche des écoliers : course de 300 m – recherche d'un parrain ou d'une marraine qui mise une somme, suivant le nombre de tours que fait l'enfant, le parrain ou la marraine doit verser la somme (3000 € ont été récoltés)

Tous : assistent à une répétition du cirque Baraka

CM2 : représentation théâtre salle polyvalente le 19 juin à 20h (entrée libre)

CE1 : le 21 juin accueil du SAMU : gestes 1ers secours

CP-CE1 et CE1-CE2 : du 11 au 14/06 Meschers classe de découverte

CE2-CM1 : du 18/06 au 20/06 : Meschers

CM2 : centre de Lathus du 11/06 au 14/06

Liaison GS → CP : accueil par Christelle ROBY pendant 1h30 pour découvrir la classe de CP

Liaison SIPE → école : découverte de l'école pour la rentrée

Liaison RAM Boisseuil → école : idem

### ➤ Effectifs et Organisation Rentrée

Aujourd'hui : **171** enfants

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Sept 2018	26	31	22	23	19	22	17	19	<b>179</b>

### La répartition des classes :

PS : Madame CARVALHO

MS / GS : 2 classes mixtes avec Mesdames LAVERGNE et MURAT

CP : Madame ROBY

CE1/CE2 : Madame CLAUD

CE2/CM1 : Madame MARROU

CM1/CM2 : Monsieur BREILLOUX

### ➤ Départ à la retraite de Mr Bustreau, IEN chargé de la circonscription.

### ➤ Semaine de 4 jours : lundi – mardi – jeudi et vendredi

**Horaires** : 8h45 – 12h et 13h30-16h15

Activités Pédagogiques Complémentaires (soutien scolaire) : durée 30 minutes les soirs après 16h15, facultatif.

- Questions diverses des enseignants à la Mairie
  - ✓ Budget numérique : Loïc Breilloux a indiqué les équipements informatiques des écoles soit : 2 chariots de 16 portables chacun, qui seront mis à jour pendant les vacances et 1 VPI par classe. Il souhaiterait pouvoir équiper chaque élève d'une tablette numérique, les devis sont en cours de réalisation.
  - ✓ ATSEM : aujourd'hui 2 ATSEM ayant un CAP petite enfance dont une en maladie depuis plusieurs mois. Une personne assure le remplacement mais n'est pas diplômée pour ce poste. Les instituteurs souhaiteraient une ATSEM supplémentaire pour la rentrée.
  - ✓ Service civique : cette année une personne a été recrutée en contrat « service civique » par l'éducation nationale. Loïc Breilloux a renouvelé sa demande pour 2018-2019 : réponse prévue en Novembre
  
- Questions diverses des parents à la Mairie
  - ✓ Organisation retenue pour la rentrée : semaine de 4 jours avec accueil des enfants le Mercredi au Pôle Jeunesse de Solignac
  - ✓ Garderie de Puy Méry : maintien de la garderie matin et soir
  - ✓ Garderie du Bourg : voir s'il y aurait la possibilité de faire la garderie dans un autre local, mieux adapté vu le nombre d'enfants.  
A noter qu'aujourd'hui il y a beaucoup d'enfants avant le départ des cars. A la rentrée la fin des cours sera à 16h15 et départ des cars également à 16h15, donc il restera beaucoup moins d'enfants.
  
- Fête de l'école : vendredi 29 juin

M. BARDAUD Raymond propose de faire la garderie dans la salle de motricité car il est possible de la séparer en deux et pour les parents qui ont un enfant en maternelle et l'autre au primaire, ce serait plus facile. De plus il trouve qu'il y a plus d'activités en fin d'année. C'est signe d'une dynamique de groupe. Mme BAUDOU Sylvie acquiesce et ajoute que l'équipe enseignante s'entend très bien.

3 – Pont sur la RD 704 à l'entrée du bourg :

M. BIASSE Sacha demande quand est-ce qu'il sera réparé.

M. le Maire répond que cela incombe au département.

Fin de la séance 22h00